



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité



TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

NOTICE DE VERSEMENT POUR LE LYCEE PUBLIC SIMONE VEIL – GIGNAC

La taxe d'apprentissage, impôt obligatoire, vise à favoriser un accès égal à l'apprentissage et contribue au financement d'actions visant au développement de l'apprentissage. Elle est constituée de deux parts, parmi laquelle le solde qui finance le développement des formations initiales technologiques et professionnelles (hors apprentissage) et l'insertion professionnelle du **lycée public Simone Veil de Gignac**.



[Infos URSSAF](#)

Dans le cadre du transfert de recouvrement de la taxe d'apprentissage à l'Urssaf ou MSA, les principaux changements sont les suivants :

- la déclaration de la taxe d'apprentissage sur la masse salariale se fait désormais en **Déclaration Sociale Nominative** depuis le site <https://www.net-entreprises.fr/> ;
- la déclaration de la part principale de la taxe d'apprentissage est désormais mensuelle ;
- le solde de la taxe d'apprentissage est recouvré annuellement, en exercice décalé ;

Plus de versement par chèque, ni de reçu libératoire ne peuvent être émis dans le cadre de la taxe d'apprentissage :

Une fois les fonds recouverts par l'organise social (Urssaf ou MSA), les fonds seront transmis à la caisse des dépôts et consignations. Vous pourrez ainsi, via le portail [NET-ENTREPRISES](#) créer un compte sur la plateforme d'affectation de la taxe **SOLTéA** mis à disposition par la Caisse des dépôts et consignations à partir de mars 2023.



SOLTéA, plateforme de
répartition du solde de la
taxe d'apprentissage

Vous pourrez directement désigner notre établissement de formation comme destinataire du solde de la taxe d'apprentissage depuis la plateforme SOLTéA. Ce fléchage sera à valider entre le 26 mai et le 27 juin 2025 parmi les suivantes :

Voici les éléments vous permettant de nous retrouver très simplement sur la plateforme de fléchage SOLTéA :

CODE UAI ou RNE : 0342436n

Lycée Polyvalent Simone Veil – GIGNAC

Formations concernées :

- Baccalauréat Professionnel Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés (MELEC) ;
- Baccalauréat Professionnel Métiers de la Sécurité ;
- Baccalauréat Professionnel Métiers du commerce et de la vente option B ;
- 3ème Prépa-Métiers ;

Les contributeurs 2024 au financement des formations du lycée Simone Veil de Gignac grâce à leur reversement obligatoire de Taxe d'Apprentissage.

Intermarché
HYPER

ZAC Cosmos - GIGNAC

Entreprise MONTET

34725 SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS

ALLEZ ENERGIES
Groupe Allez

ALADIAH

TEYRAN

DC Dacia Chapel Automobiles
Saint-André-de-Sangonis



FB
Frédéric Basseville
CREATION • ETUDES

SOMAHU AUTOMATISMES | **SOMAHU** MAINTENANCE

Saint-André-de-Sangonis



Groupama
MÉDITERRANÉE

ENTREPRISE DE MACONNERIE BOURBOUJAS
Le Pouget



Villeveyrac

Les Lunettes de **Pauline**
• • •

GIGNAC - CLERMONT L'HERAULT

TOMETHAN

Clermont-l'Hérault

<https://simone-veil-gignac.mon-ent-occitanie.fr/>

 **énergiesfluides**
ENERGIES RENOUVELABLES - CHAUFFAGE - PLOMBERIE

34725 SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS



Société Languedocienne d'Aménagements
Lodève